

Mr et Mme **ROIRAND joseph**

Pont saint Martin le 13/06/2005

44860 PONT ST MARTIN

Cabinet De Monsieur POIGNANT, Député-Maire
Monsieur Le Député Maire
Mairie de Basse Goulaine
44115 Basse Goulaine

Objet : Desserte assainissement la Bellaudière 44115 Haute Goulaine
Suite à notre entrevue du 14/02/2005 et à mon courrier du 15 mars 2005

Monsieur Le Député Maire,

Je n'ai toujours pas de suite au dossier transmis le 13 janvier 2005 à monsieur Prenaud Expert dans cette affaire. Mon avocate n'arrive pas à justifier cette carence mais ne sait pas user de l'autorité nécessaire pour exiger une réponse.

Je rappelle que ce dossier confirme que la desserte de ma maison principale et de mon annexe était réalisable, et l'est toujours. Je rappelle aussi que c'est moi qui ait monté ce dossier (techniquement il fallait de sacrés connaissances) alors qu'il paraîtrait normal que ce fut le fait de l'expert ! C'est à dire que si je n'avais pas réalisé ce dossier il est certain que mon compte était bon ; c'est grave.

Je demande à la justice de me justifier de la non réponse de l'expert depuis 5 mois. Il y a peut-être une bonne raison il suffit de me l'indiquer. A mon avis il n'y en en pas et je ne puis accepter cet amateurisme que nous payons (et moi doublement avec ce procès). Nous voyons, par exemple, dans les médias que l'on justifie le rôle d'un conciliateur pour désengorger la justice. Vraiment c'est bien notre système français, on devrait poser le problème autrement : pourquoi la justice est-elle engorgée ? et ne pas considérer que c'est une fatalité.

Je le dis sans ambages, au moins pour mon affaire, il y a dysfonctionnement de la justice et je vous demande de le justifier ou de m'indiquer l'entité qui pourrait le justifier.

Monsieur Prenaud à fait d'autres erreurs, notamment de convoquer une réunion d'expertise pour s'apercevoir sur le terrain qu'il aurait peut-être fallu ... faire creuser. Cette petite plaisanterie m'a coûté une nouvelle réunion d'expertise 5 mois après, et à mes frais bien sûr. Ce n'est pas sérieux et montre que si une procédure est longue le contribuable a le droit de savoir que ce n'est pas toujours dû à l'engorgement de la justice (il à bon dos cet engorgement) mais certainement plus à une organisation médiocre.

Mon avocate aurait dû, depuis longtemps, et sur mes demandes répétées, contacter le juge pour qu'il exige de l'expert qu'il se prononce sur le dossier remis, pourquoi ne le fait-elle pas ? Vraiment c'est irrationnel et je ne sais comment m'en sortir.

Je vous remercie, **Monsieur le Député Maire**, de votre aide concernant cette affaire et vous prie d'accepter mes salutations les plus respectueuses.

J. Roirand